

**Documents à fournir pour la demande de Prime de 25.000€ Impulseo pour la Région Bruxelloise**

1. Formulaire de demande complété et signé.
2. Copie recto/verso lisible et en cours de validité de la carte d'identité
3. La preuve de l'agrément comme médecin généraliste (document mentionnant le numéro d'identification à l'INAMI) ; vous pouvez vous le procurer au service relameta : [relameta@inami.fgov.be](mailto:relameta@inami.fgov.be) ou 02/739.78.36
4. Attestation de première installation mentionnant les lieux et adresses de pratique entre la date de fin d'assistanat et la date de la demande d'intervention Impulseo I, y compris le lieu et l'adresse pour laquelle l'intervention est demandée.
5. La preuve de l'inscription à un service de garde de médecine générale à Bruxelles, document fourni à remplir.
6. Pièces justificatives liées à l'installation, exemple : copie de l'acte de crédit principal (si propriétaire) ou copie du bail (si locataire), factures ou déclaration sur l'honneur.
7. Preuve du temps de travail, presté par semaine au sein du lieu d'installation pour lequel la prime est demandée (Min 20 heures) : déclaration sur l'honneur, horaire dans une maison médicale ....
8. Copie de l'éventuel contrat de collaboration des médecins (ou avec une maison médicale), comme preuve de l'installation sur le territoire de la Région de Bruxelles Capitale.
9. Preuve de l'inscription au Réseau Santé Bruxellois (mail ou attestation) et de la publication d'au moins 1 Sumehr.
10. Déclaration sur l'honneur attestant tant que la prime sera destinée à l'usage professionnel.